

**Séance ordinaire du 2 décembre 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 décembre 2013 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2013-12-02-307

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013

B- Séance ordinaire du 11 novembre 2013

C- Ajournement tenu le 18 novembre 2013

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2013

0-6 Nomination d'un substitut au conseil des maires de la MRCVG

0-7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

0-8 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2014

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2013
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2013
- 100-7 Nomination d'un représentant au sein de la SAGE du bassin versant du lac des Trente-et-Un Mille
- 100-8 Emploi d'été 2014 – Demande de financement – PCE 2014
- 100-9 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 100-10 Avis de motion pour adopter un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2014

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Rémunération des pompiers à temps-partiel
- 200-4 Autorisation de paiement – Contrat # 2012-03 – Camion autopompe

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés en novembre 2013
- 300-2 Rapport des travaux prévus en décembre 2013
- 300-3 Offre de matériel aux citoyens
- 300-4 Contrat d'entretien des chemins d'été #2011-02 – Autorisation de remise de la retenue

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
  - A- Panneau de contrôle à la station de pompage
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
  - A- Résultat de l'appel d'offres – #2013-11 – Cueillette des matières résiduelles
  - B- Résultat de l'appel d'offres – #2013-08 – Cueillette des matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

- 500-1 Centraide – Campagne de financement 2013

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2013
- 600-3 Guide touristique 2014-2015 de la Vallée-de-la-Gatineau – Publicité
- 600-4 Demande d'exclusion de la zone agricole

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Résultats de l'appel d'offres #2013-12 – Patinoire 2013-2014  
700-2 Demande de contribution du Comité des loisirs de Bouchette  
700-3 Club de ski et planche de la Haute-Gatineau – Saison 2014  
700-4 Stationnement problématique au terrain de loisirs

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

M.B. 2013-12-02-308

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Séance ordinaire du 11 novembre 2013**

M.B. 2013-12-02-309

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**C- Ajournement tenu le 18 novembre 2013**

M.B. 2013-12-02-310

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 novembre 2013, tenue le 18 novembre 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **0-4 Période de questions**

##### **Note au procès-verbal**

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, invite la population à participer à un brunch qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2013 et ce, au profit d'un voyage humanitaire au Pérou.

Aucune question n'est posée.

#### **0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2013**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de novembre 2013.

#### **0-6 Nomination d'un substitut au conseil des maires de la MRCVG**

M.B. 2013-12-04-311

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette désigne la conseillère Karo Poirier à titre de substitut au maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **0-7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

##### **Note au procès-verbal**

Les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

#### **0-8 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2014**

M.B. 2013-12-02-312

**Considérant** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014. Ces séances se tiendront habituellement les premiers lundis du mois et débuteront à 19 h au 36 rue Principale :

Le lundi 13 janvier  
Le lundi 3 février  
Le lundi 3 mars  
Le lundi 7 avril  
Le lundi 5 mai  
Le lundi 2 juin

Le lundi 7 juillet  
Le lundi 4 août  
Le lundi 8 septembre  
Le lundi 6 octobre  
Le lundi 3 novembre  
Le lundi 1<sup>er</sup> décembre.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, se retire des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-12-02-313

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 30 novembre 2013, pour un montant total de 3907.98\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, reprend son siège à la table du conseil.

**100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2013**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #6, Pierre Parisien, se retire des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-12-02-314

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2013 pour un montant total de 74 209.83\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #6, Pierre Parisien, reprend son siège à la table du conseil.

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2013****Repas payés aux employés**

M.B. 2013-12-02-315

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que pour les demandes relatives à des frais de repas des employés municipaux, l'autorisation doit dorénavant passer par une résolution adoptée par les membres du conseil municipal.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix enregistre sa dissidence sur cette résolution.

**Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2013****Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, se retire des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-12-02-316

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2013 pour un montant de 16 927.72\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, reprend son siège à la table du conseil.

**100-7 Nomination d'un représentant au sein de la SAGE du bassin versant du lac des Trente-et-Un Mille**

M.B. 2013-12-02-317

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que Denis Lacroix occupe la présidence du conseil d'administration de la SAGE du bassin versant du lac des Trente-et-Un Mille et que Pierre Parisien soit le représentant de la municipalité de Bouchette au sein de cet organisme.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Emploi d'été 2014 – Demande de financement – PCE 2014**

M.B. 2013-12-02-318

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2014 » pour la période estivale 2014 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-9 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes**

M.B. 2013-12-02-319

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal pendant la période des fêtes soit du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 6 janvier 2014. Lors de cette période de fermeture temporaire du bureau municipal, les employés permanents sont en congés avec rémunération du 24 décembre 2013 au 2 janvier 2014 inclusivement. Les 23 décembre 2013 et 3 janvier 2014, les employés peuvent être en congés mais à leurs frais.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-10 Avis de motion pour adopter un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2014**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, annonce ce 2 décembre 2013, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance extraordinaire en vue d'adopter le règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2014.

Steve Lefebvre  
Siège #2

**200**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **200-1 Rapport d'activités du service incendie**

##### **Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de novembre 2013.

##### **Acquisition de boyaux d'arrosage**

M.B. 2013-12-02-320

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser l'acquisition de boyaux d'arrosage pour le service de sécurité incendie, soit 500 pieds de 2"½ et 500 de 1"½. Cette dépense au montant de 2750\$ plus taxes sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640) et les crédits proviendront du poste « Entretien réparation véhicules » (02-220-00-525).

**Adoptée à l'unanimité**

## 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

## 200-3 Rémunération des pompiers à temps-partiel

### Note au procès-verbal

Le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, le conseiller au siège #3, Yvon Pelletier et la conseillère au siège #4, Karo Poirier, se retirent des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-12-02-321

**Considérant** la résolution M.B. 2009-07-06-140 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 juillet 2009, établissant le taux horaire versé aux pompiers à temps-partiel, soit 15\$ l'heure et 30\$ pour la première heure de travail;

**Considérant** la résolution M.B. 2007-07-05-092 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 juillet 2007, établissant que le taux horaire versé aux pompiers volontaires lors des journées de formation incluait les frais de repas;

**Considérant** la résolution M.B. 2004-04-05-079 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 avril 2004, établissant que les allocations pour les journées de formation soient versées à la fin des cours de formation seulement;

**Considérant** que les membres du conseil désirent modifier les modalités reliées à la rémunération des pompiers volontaires;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que

- Le taux horaire versé aux pompiers à temps-partiel pour les heures de formation soit établi à : 15\$;
- Les frais de repas lors des journées de formation seront remboursés sur présentation de factures et ce, pour un maximum de 15\$;
- Le versement de la rémunération soit effectué après chaque session réussie.

**Adoptée à l'unanimité**

### Note au procès-verbal

Le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, le conseiller au siège #3, Yvon Pelletier et la conseillère au siège #4, Karo Poirier, reprennent leur siège respectif à la table du conseil.

## 200-4 Autorisation de paiement – Contrat #2012-03- Camion autopompe

M.B. 2013-12-02-322

**Considérant** la résolution M.B. 2012-10-01-251 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et mandatant la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion auto pompe et ce, avec le devis déposé à cet effet;

**Considérant** la résolution M.B. 2013-03-04-070 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013 et autorisant l'acquisition d'un camion auto pompe pour un montant de 290 000\$ plus taxes;

**Considérant** la résolution M.B. 2013-03-14-094 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 14 mars 2013 et décrétant un emprunt de 233 500\$ par le règlement numéro 264;

**Considérant** l'approbation de ce règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Considérant** qu'à l'intérieur du devis d'appel d'offres, il est mentionné qu'un paiement sera fait à la réception du châssis et de la pompe;

**Considérant** que nous avons reçu des photos à l'effet que le châssis et la pompe était arrivés chez le fournisseur Aréo-Feu;

**Considérant** la réception d'une facture provenant de Aréo-Feu et ce, pour le châssis de marque Freightliner;

**Considérant** que le non-paiement de cette facture engendrera des frais d'intérêts;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de ladite facture au montant de 126 472.50\$ soit la somme de 110 000\$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport des travaux exécutés en novembre 2013**

**300-2 Rapport des travaux prévus en décembre 2013**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de novembre 2013 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de décembre 2013.

**300-3 Offre de matériel aux citoyens**

M.B. 2013-12-02-323

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mettre à la disposition des citoyens du matériel (mélange de gravier-sable et calcium) utilisable pour sabler leur cour. Une dépense maximale de 300\$ est prévue pour ce service. Cette dépense sera imputée au poste «Gravier et sable » (02-320-00-620).

**Adoptée à l'unanimité**

**300-4 Contrat d'entretien des chemins d'été #2011-02- Autorisation de remise de la retenue**

M.B. 2013-12-02-324

**Considérant** le contrat #2011-02 concernant l'entretien des chemins d'été;

**Considérant** le point « Mode de paiement » inclus dans le devis;

**Considérant** qu'une résolution de conseil est nécessaire pour effectuer le paiement de la retenue de 10%;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement de la retenue de 10% à l'entrepreneur Norbert Lefebvre, retenue applicable pour l'année 2013 au montant de 3499\$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

A- **Panneau de contrôle à la station de pompage**

M.B. 2013-12-02-325

**Considérant** la résolution M.B. 2013-02-04-039 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 février 2013 et octroyant un contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en marche d'un nouveau panneau de contrôle et d'un interrupteur de pression à la station de pompage à l'aqueduc;

**Considérant** que dans le prix soumis, aucune mention n'a été indiquée en ce qui concerne l'installation d'une sonde de niveau;

**Considérant** les discussions intervenues entre le représentant de la compagnie et l'inspecteur municipal;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'installation de cette sonde;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'ajouter au premier contrat octroyé à la compagnie Filtrum Construction pour la fourniture d'un panneau de contrôle, une somme de 2975.12\$ plus taxes et ce, pour l'installation d'une sonde de niveau à la station de pompage du réseau d'aqueduc municipal. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Station de pompage » (03-600-00-000) et les crédits proviendront de la subvention du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

**Adoptée à l'unanimité**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

**A- Résultats de l'appel d'offres #2013-11 – Cueillette des matières résiduelles**

Sujet reporté.

**B- Résultats de l'appel d'offres - #2013-08 – Cueillette des matières recyclables**

Sujet reporté.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

**500-1 Centraide – Campagne de financement 2013**

M.B. 2013-12-02-326

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité organise un brunch « Déjeuner du maire » au profit de l'organisme Centraide.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

La date de la tenue de ce brunch reste à être déterminée et ce, selon la disponibilité de la salle.

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1CCU**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2013**

Sujet reporté.

**600-3Guide touristique 2014-2015 de la Vallée-de-la-Gatineau – Publicité**

M.B. 2013-12-02-327

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adhérer encore cette année à l'offre de publicité dans le guide touristique officiel de la MRC, guide publié par Tourisme Vallée-de-la-Gatineau. Cette dépense au coût de 750\$ plus taxes pour une publicité d'une demi-page sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4Demande d'exclusion de la zone agricole**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #5, Gaston Lacroix, se retire des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-12-02-328

**Considérant** la résolution M.B. 2012-04-02-087 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 avril 2012;

**Considérant** que cette résolution avait pour objet de recommander à la CPTAQ (Corporation du territoire agricole du Québec) d'accepter la demande de monsieur Jean-François Morin visant la construction d'un bâtiment résidentiel pour la propriété située à l'arrière du 47 rue Principale;

**Considérant** que la demande déposée à la CPTAQ par monsieur Morin, en vue d'une utilisation à une autre fin que l'agriculture, a été refusée par la Commission;

**Considérant** que dans cette décision rendue en mai 2013, la Commission demeure convaincue qu'il n'y a pas lieu d'ajouter une résidence dans ce secteur agricole dynamique, à proximité d'exploitations à vocation animale;

**Considérant** que monsieur Morin a présenté, en octobre 2013, une demande d'exclusion de sa propriété de la zone agricole de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que seule une municipalité peut demander une demande d'exclusion de la zone agricole;

**Considérant** les critères établis par la CPTAQ pour l'analyse d'une telle demande, soit les critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**Considérant** que selon l'article 65.1 de la Loi, en plus des critères énoncés à l'article 62, la commission doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement;

**Considérant** que selon la CPTAQ, l'implantation d'une nouvelle résidence à cet endroit entraînerait une perte de sol exploitable en agriculture, car ce site constitue un intérêt pour l'agriculture;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le conseil municipal n'entend pas enclencher les procédures d'exclusion telles que demandées par monsieur Morin et ce, pour sa propriété portant le matricule 4618-43-0125.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #5, Gaston Lacroix, reprend son siège à la table du conseil.

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

**700-1 Résultats de l'appel d'offres #2013-12 Patinoire 2013-2014**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #1, Luc Larivière et le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre, se retirent des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-12-02-329

**Considérant** la résolution M.B. 2013-11-18-303 adoptée lors de la séance d'ajournement tenue le 18 novembre 2013 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de la patinoire;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'octroyer le contrat de la patinoire, soit la surveillance et la confection et l'entretien de la patinoire 2013-2014 à Sébastien Larivière et ce, pour la somme de 7000.00\$. Cette dépense sera imputée au poste « Contrat patinoire » (02-701-30-521).

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, demande que la directrice générale rencontre le soumissionnaire afin de lui expliquer le contrat.

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège #1, Luc Larivière et le conseiller au siège #2, Steve Lefebvre reprennent leur siège respectif à la table du conseil.

**Patinoire 2013-2014 – Aide technique – Confection de la glace**

M.B. 2013-12-02-330

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, soit disponible pour une soirée et ce, afin de porter une aide technique pour les opérations de préparation et d'entretien de la patinoire.

**Adoptée à l'unanimité**

**700-2 Demande de contribution du Comité des loisirs de Bouchette**

M.B. 2013-12-02-331

**Considérant** la demande déposée par le Comité des loisirs au sujet d'un remboursement des dépenses effectuées par le comité durant les années 2011, 2012 et 2013;

**Considérant** le détail des dépenses déposé et ce, pour les trois années concernées;

**Considérant** que la dernière somme versée par la municipalité au Comité des loisirs remonte à l'année 2010;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de verser la somme de 12 095\$ au Comité des loisirs de Bouchette et ce, en remboursement des dépenses pour les années 2011, 2012 et 2013. La somme de 12 095\$ sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970) suite à un virement de crédits au montant de 7095\$ provenant du poste « Taxes foncières » (01-211-10-000).

**Adoptée à l'unanimité**

**700-3 Club de ski et planche de la Haute-Gatineau – Saison 2014**

M.B. 2013-12-02-332

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de participer au financement du coût de transport collectif du programme du « Club de ski et planche de la Haute-Gatineau ». Cette participation signifie que la municipalité défrayera la part de la municipalité pour le transport collectif, soit la somme de 60\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. De plus, encore cette année (2014), la municipalité défrayera aussi la part des parents pour le transport, soit 60\$. Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité la somme de 120\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 5 dimanches sur les 8 dimanches prévus pour cette activité.

**Adoptée à l'unanimité**

**700-4 Stationnement problématique au terrain de loisirs**

M.B. 2013-12-02-333

**Considérant** la résolution M.B. 2010-11-01-270 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

**Considérant** que cette résolution avait pour objet d'interdire à un propriétaire voisin l'utilisation du terrain appartenant à la municipalité, soit le terrain de loisirs et ce, pour son camion avec remorque;

**Considérant** que ce terrain est un terrain utilisé comme terrain de loisirs pour différents sports et ce, pour tous les âges;

**Considérant** qu'on retrouve sur ce terrain, le Centre Quatre Saisons, le terrain de soccer, le parc de jeux pour enfants et le parc des bâtisseurs;

**Considérant** que présentement ce terrain municipal est utilisé par un autre citoyen comme stationnement et ce, pour son camion et remorque;

**Considérant** que les membres du conseil municipal désirent interdire ce genre d'utilisation et ce, dès maintenant;

**Considérant** que cette utilisation n'est pas sécuritaire pour les utilisateurs du terrain de loisirs;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que le conseil municipal interdise sur sa propriété, soit le terrain de loisirs, le stationnement des non utilisateurs des infrastructures municipales dudit site.

**Adoptée à l'unanimité**

**Stationnement interdit en période hivernale**

M.B. 2013-12-02-334

**Considérant** le règlement numéro SQ 2011-001 (#243) en vigueur sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que ce règlement interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 00h00 et 06h00 du 15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité;

**Considérant** qu'il y a lieu d'améliorer les indications de cette interdiction afin que les citoyens soient mieux avisés;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire fabriquer des panneaux de signalisation indiquant l'interdiction de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public en période hivernale et ce, tel qu'indiqué audit règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

#### **800-1 Chevaliers de Colomb, conseil 3063 – Guignolée 2013**

M.B. 2013-12-02-335

**Considérant** la demande reçue du comité de la Guignolée 2013 des Chevaliers de Colomb;

**Considérant** que cette demande consiste à obtenir la participation de la municipalité pour cette activité;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'installer une boîte dans la salle municipale afin de recueillir des denrées qui seront remis par la suite au comité de la guignolée.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **800-2 Radio CHGA – Offre pour les souhaits des fêtes**

M.B. 2013-12-02-336

**Considérant** l'offre reçue de la Radio communautaire CHGA donnant l'opportunité aux élus de souhaiter de joyeuses fêtes aux citoyens ;

**Considérant** que les élus désirent adhérer à cette offre ;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adhérer au forfait offert par la Radio CHGA pour les souhaits des fêtes, soit 18 occasions de 30 secondes, soit 30 secondes par jour et ce, les 23-24-25-30-31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, pour un coût de 255\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-110-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **800-3 Publicité dans le feuillet paroissial**

M.B. 2013-12-02-337

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de contribuer pour une somme de 150\$ à l'impression du feuillet paroissial pour le secteur Haute-Gatineau et ce, pour 2014. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité & information » (02-130-00- 340).

**Adoptée à l'unanimité**

**800-4 Demande de rencontre – Marc Saumure**

**Note au procès-verbal**

Monsieur Marc Saumure a déposé une demande afin de rencontrer les membres du conseil. Il est convenu que cette rencontre se tiendra en janvier 2014.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Repas aux employés saisonniers

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**M.B. 2013-12-02-338**

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 00.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière